

Quant à nos universités catholiques, assurément, elles n'offraient aucun danger semblable. Mais encore si jeunes, et soutenues par le dévouement plus que par les capitaux, elles ont dû obéir aux impérieuses circonstances, et se sont efforcé d'organiser les cours les plus urgents pour les laïques. C'est ainsi que sont nées tout d'abord les facultés de droit et de médecine. Elle ont été pénétrées de l'esprit chrétien des professeurs, et de l'ambiance catholique de l'Institution qui les a produites. Mais le cours de droit public ecclésiastique n'existait pas ; et son absence se faisait chaque jour sentir davantage. Tous les esprits qui portent intérêt à notre avenir religieux et national, soit dans ce pays, soit à l'étranger, regrettaient cette lacune et cherchaient le moyen de la faire disparaître.

Enfin, en 1905, Léon XIII pouvait féliciter le chancelier de l'Université Laval d'avoir doté son Institution d'un cours de droit public ecclésiastique, et d'avoir convié à ces doctes leçons, non seulement les clercs, mais aussi les laïques, tant élèves qu'auditeurs étrangers à l'Université.

Ainsi depuis quelques années des cours de droit public sont donnés dans les chaires de Québec et de Montréal. Mais les auditeurs sont-ils toujours aussi nombreux que le demanderait le mérite des professeurs et l'importance des questions débattues ? . . . La jeunesse étudiante, y est-elle suffisamment représentée ? . . . Ne serait-il pas opportun de faire de ces cours, dans une Université Catholique, non pas une matière facultative, mais de l'insérer au programme à titre obligatoire, comme les principaux cours de chaque faculté ? . . .

En attendant, les étudiants en médecine ou en droit, ainsi que tous les hommes du monde qui doivent se préoccuper de ces hautes questions, — qu'ils n'aient pas eu l'avantage de les étudier dans le passé, ou qu'ils désirent simplement renouveler connaissance avec ce bel ensemble de vérités, — trouveront dans l'ouvrage de Mgr Pâquet ample matière pour satisfaire leur goût de l'étude et leur curiosité intellectuelle.

La vérité ne leur est pas présentée dans la façon abstraite et méthodique d'un manuel de Philosophie, mais développée dans une série de conférences, où ne manquent ni l'élévation du style, ni les suggestives applications des principes aux faits de l'histoire. L'esprit s'habitue ainsi à